



**HAL**  
open science

# Des bois sacrés vodou aux paysages culturels : la conservation de la biodiversité en question (Sud Togo et Bénin)

Dominique Juhé-Beaulaton

## ► To cite this version:

Dominique Juhé-Beaulaton. Des bois sacrés vodou aux paysages culturels : la conservation de la biodiversité en question (Sud Togo et Bénin) : Rapport final IFB "bois sacrés et conservation de la biodiversité". 2006. halshs-00343524v2

**HAL Id: halshs-00343524**

**<https://shs.hal.science/halshs-00343524v2>**

Preprint submitted on 16 Dec 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Convention INRA /PARIS I**  
**Les sites sacrés naturels et la “ conservation de la**  
**biodiversité ”**  
**Enjeux politiques, économiques et sociaux**  
**(études de cas au Bénin, Burkina Faso et Togo)**

**RAPPORT FINAL**

**Décembre 2006**

**Des bois sacrés vodou aux paysages culturels :**  
**la conservation de la biodiversité en question (Sud Togo et Bénin)**

**Dominique Juhé-Beaulaton**  
Historienne, Cemaf – UMR 8171

**Le texte présenté est la 3ème partie du rapport. Les parties I et II font l'objet de publications en cours.**

**III - Paysages culturels, gestion du patrimoine et écotourisme**

Lors de la Quatrième réunion de Stratégie globale sur *Le patrimoine culturel africain et la convention du patrimoine mondial*, organisée à Porto Novo (Bénin) en 1998 sous l'égide de l'Unesco, les participants ont réfléchi à la notion de paysage culturel. Cette notion représente une évolution dans le descriptif et la qualification des sites africains susceptibles d'être retenus comme patrimoine mondial. En effet, les paysages culturels sont définis comme des ouvrages combinés de la nature et de l'homme, paysages transformés par l'homme au cours de son évolution économique, technologique et sociale. Cette notion de paysage culturel a été définie en 1992 par le Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et étendue aux

critères retenus pour l'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial (Adjanohoun, 1998). Dans le rapport de synthèse de cette réunion, les paysages culturels concernent essentiellement les parcs nationaux, les réserves de faune et les jardins botaniques. Le concept de paysage culturel permet d'élargir celui de patrimoine naturel et de développer un écotourisme émergent. Dans les deux pays concernés par cette étude, la reconnaissance de paysages culturels intègre souvent des sites naturels qui avaient autrefois une vocation culturelle, religieuse et historique, ou bien des parcs naturels classés au moment de la colonisation. M. Rössler (2000 : 7) rappelle les trois catégories de paysages culturels reconnues par le Comité du patrimoine mondial (16<sup>ème</sup> session, 1992) : les paysages créés (jardins, parcs), les paysages évolutifs (reliques ou vivants, ils sont associés aux modes de vie traditionnels) et les paysages associatifs (association de phénomènes religieux, culturels à l'élément naturel comme les bois sacrés).<sup>86</sup> Ces réflexions sur le patrimoine culturel africain a donné lieu au Bénin à la publication d'un *guide des paysages culturels de la région de Porto Novo* dans lequel S. Varissou (2001 : 9) associe ces catégories à des itinéraires culturels et des routes d'échanges.<sup>87</sup> Cette idée nous paraît particulièrement intéressante et à développer : si bien des relations ont déjà été démontrées entre certains sites, elles restent cependant à étudier. Ces trois catégories peuvent se retrouver comme nous allons le voir dans les études de cas suivantes.

---

<sup>86</sup> Depuis 2005, 10 critères (6 culturels et 4 naturels) ont été adoptés pour la sélection des sites du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>). La forêt sacrée d'Osun-Oshogbo (Nigeria), est inscrite depuis 2005 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en tant que site et de paysage culturel. Elle couvre 75 hectares le long de la rivière Osun, à la périphérie d'Oshogbo, à environ 100 km au nord-est d'Ibadan, dans l'ouest du Nigeria. L'organisation d'un festival annuel et sa revitalisation par les artistes du Nouvel Art sacré ont permis son maintien et favorisé la demande d'inscription à la liste du patrimoine mondial. La situation de la forêt de Kpassè à Ouidah apparaît comparable sur le plan identitaire et culturel.

<sup>87</sup> Voir sur les itinéraires, Lambert Messan, 1997 : 39-41.

## 1 - Niveau national : au Bénin, la station agronomique de Niaouli et le JPN

### a) La station agronomique de Niaouli et le parc écotouristique

En 1997, un projet de conservation et de valorisation de la station agronomique de Niaouli, créée par l'administration coloniale en 1904, a été mis en œuvre avec l'action participative des populations dans un objectif à la fois pédagogique (visites de classes scolaires et des étudiants de l'UNB) et touristique.<sup>88</sup> Le parc écotouristique de Niaouli - ainsi dénommé par le projet- a pour vocation « la conservation et l'amélioration de la biodiversité de la forêt du village de Niaouli ». <sup>89</sup> Des circuits de découvertes ont été aménagés sous la conduite de « guides expérimentés qui maîtrisent l'histoire de la forêt, son utilité et les habitudes des populations locales », selon le dépliant touristique de présentation élaboré. Deux itinéraires en forêt accompagnés d'un des trois guides de la station sont proposés aux visiteurs : la forêt de plateau et la forêt de bas-fond, situées dans le domaine.<sup>90</sup>

La visite de la forêt de plateau emprunte un sentier dont le parcours dure vingt minutes environ. Un mirador d'observation permet de monter admirer la canopée. A l'intérieur du périmètre touristique, se remarque la présence de nombreux *Dracaena* révélant l'existence d'un ancien lieu de culte. L'abandon du site est lié au classement de la forêt et à la création de la station à l'époque coloniale, comme cela s'observe en d'autres lieux, au Togo comme au Bénin, ce qui a entraîné le déguerpissement des populations locales contraintes d'abandonner leurs lieux de culte. Dans la deuxième forêt ouverte au public, la forêt de bas-fond, se trouve une source nommée *Ava*, nom de la divinité présente dans ces lieux ; deux *Dracaena* géants marquent le site. Cette source sert uniquement pour l'intronisation de l'*Avanon*, responsable du lieu de culte, ce qui n'empêche pas la plantation à proximité d'une pépinière de caféiers. Le prêtre est plongé au moment de la cérémonie dans un trou

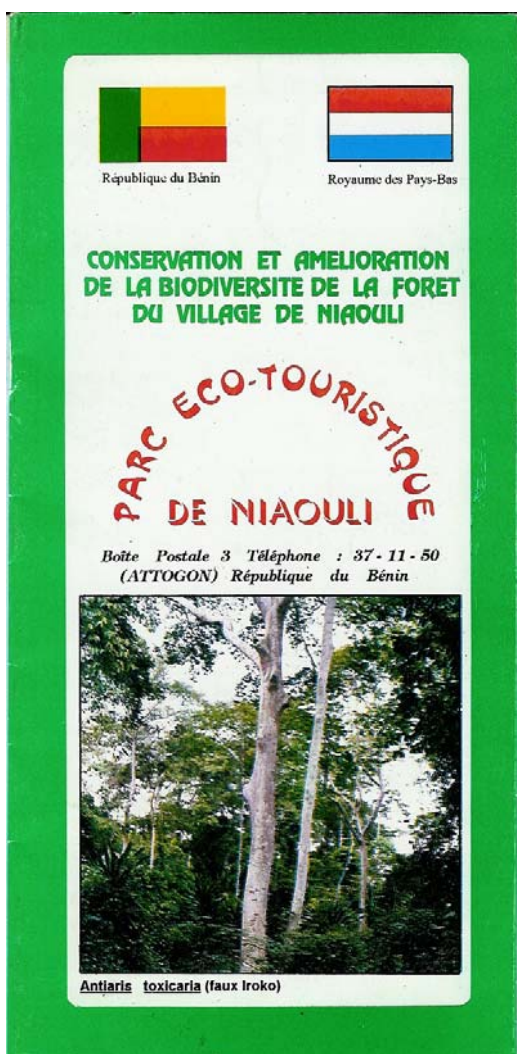
---

<sup>88</sup> La volonté des décideurs au niveau des projets de développement et de gestion des aires protégées est d'intégrer les populations locales dans un mode de gestion dit participatif.

<sup>89</sup> Avec l'appui financier du royaume des Pays-Bas.

<sup>90</sup> Ces guides sont gardes forestiers et ont suivi une formation. Visite réalisée en, juillet 2000.

aménagé à côté où l'eau sourd rapidement. Le guide a obtenu ces informations auprès des anciens interrogés dans le cadre du projet. Lors de la cérémonie, le lieu est débroussaillé, en accord avec les cadres de la station. Même à l'époque coloniale, les habitants ont toujours eu, semble-t-il, le droit de se rendre sur ce lieu pour y pratiquer les intronisations qui sont séparées par de longs intervalles de temps en relation avec la durée des règnes et des inter-règnes.



La page de couverture du dépliant touristique présente une photo de la forêt de plateau où se distingue des Dracaena arborea, espèce indicatrice des lieux de culte.

Ce dépliant précise en outre que « la visite de la réserve peut être agrémentée par un tour au palais royal et au temple du grand maître du fétiche Ava ». Depuis la mise en place du projet, le site n'est pas encore vraiment exploité sur le plan touristique, et l'infrastructure réalisée (restaurant, chambres de passage...) commence à se détériorer ; de plus, la visite « gratuite » dépend de la présence d'un guide qui est aussi garde forestier. Il n'y a aucune signalétique du site depuis la route et le dépliant est mal diffusé : le Jardin des Plantes et de la Nature de Porto Novo ne connaît même pas l'aménagement et la valorisation touristique en cours à Niaouli. Notons que les lieux de cultes « ignorés » par les autorités politiques coloniales et post-coloniales sont maintenant « intégrés » dans la valorisation du site, l'aspect culturel devenant complémentaire du naturel.

## b) Le jardin des Plantes et de la Nature de Porto Novo

Le Jardin des plantes et de la nature se situe au cœur de la ville de Porto-Novo, en plein quartier administratif, entre le siège de l'Assemblée nationale et la Direction de l'Agriculture. Il est localisé sur l'ancienne forêt sacrée de *mito Migan*, dignitaire chargé des affaires judiciaires au sein du royaume gun de Xogbonou (Porto Novo). La gestion de cette forêt qui s'étendait sur plusieurs hectares à l'ouest de la cité royale, était confiée à ce haut dignitaire qui officiait au pied des grands arbres (iroko, kolatiers, kapokiers) encore visibles dans le jardin. La création de ce jardin botanique remonte à l'époque coloniale avec l'installation d'un premier jardin d'essai à proximité de la résidence du Gouverneur général du Dahomey, non loin de la Mission catholique qui, nous l'avons vu, s'est établie sur la forêt dédiée originellement au vodou *Chango* d'origine yoruba. Aujourd'hui, la cathédrale de Porto Novo se trouve près du jardin des Plantes. Ces deux forêts, de Migan et Chango, se trouvaient-elles dans un espace unique, sans appropriation particulière d'un lignage ou bien chaque quartier avait-il sa forêt? Une question se pose quant à la coexistence dans une même forêt de plusieurs vodou d'origine différente, Chango et ceux du lignage royal Gun. Cet aspect conduit à reconsidérer la patrimonialisation d'un espace utilisé par différentes communautés. Nous faisons un rapprochement avec la forêt de Kpassè à Ouidah qui aujourd'hui est appropriée par le lignage Adjovi alors que plusieurs vodou se trouvent dans la forêt (notamment celui de *Kpatè*, un Xla contemporain de *Kpassè* qui l'aurait accueilli à son arrivée). La question demeure et devant les enjeux actuels et les conflits fonciers, il sera difficile d'apporter une réponse...

Le choix de l'implantation coloniale n'est probablement pas une coïncidence mais l'expression d'une volonté symbolique de domination politique avec le transfert du pouvoir du Migan au Gouverneur, la forêt sacrée de Migan, remplacée par le jardin du Gouverneur. Ce processus de substitution d'un pouvoir par un autre était commun, que ce soit par les religieux ou les autorités administratives.

En 1905, une partie de la forêt a donc été transformée en jardin d'essai et école d'agronomie par le gouverneur français de la colonie du Dahomey, dont il jouxtait le palais. A partir de 1960, commença le déclin du jardin avec l'extension des bâtiments administratifs entraînant une réduction de la superficie et l'entretien devint difficile avec un personnel de moins en moins nombreux et compétent. Malgré une première réhabilitation financée par la coopération allemande en 1990, la dégradation du jardin se poursuivit. En 1998, il était sans ressources, appelé à disparaître quand l'Ecole du patrimoine africain (Epa) lança un programme de réhabilitation avec l'appui de la Coopération française. Il devient Jardin des Plantes et de la Nature (JPN) inauguré le 22 janvier 1999. Le jardin actuel s'étend sur 7,2 hectares répartis sur trois sites de superficies inégales. Le site principal est le conservatoire des plantes, de 2,2 hectares. Le jardin s'appuie donc sur l'héritage de cette forêt sacrée qui reste ancrée dans la mémoire des habitants et dont le souvenir est entretenu par les gestionnaires actuels, comme le montre la présentation du jardin dans le guide de Porto Novo (Varissou, 2001). Les arbres-reliques de l'ancien lieu de culte n'ont plus de fonction autre que celle de la transmission de l'histoire et de ce fait, leur sacralisation se renouvelle avec un changement de sens. Poumon vert de la capitale, cette forêt-jardin perpétue la mémoire des lieux, mais elle a bien du mal à assurer son rôle de conservatoire de la biodiversité pour des raisons certes financières - le jardin doit parvenir à l'autofinancement - mais également par manque de coordination et d'implications des autres institutions scientifiques.



Le Jardin des plantes et de la Nature,  
Porto Novo (© D. Juhé-Beaulaton)

Après l'étude de ces sites nationaux, dont il n'existe pas d'équivalent au Togo, nous allons maintenant examiner quelques sites villageois qui montrent les dynamiques sociales actuelles autour de leur conservation. Notons auparavant que ces paysages culturels « créés » sont les héritiers des paysages culturels « associatifs » selon la classification de l'Unesco !

## **2 - Du local au national : forêts sacrées et écotourisme : interventions institutionnelles et initiatives locales**

### **a) Ville de Ouidah : forêt de Kpassè**

A Ouidah, une journée de dialogue public sur le thème « ville et environnement » a été organisée en 1995 par le Ministère de l'environnement en collaboration avec la coopération allemande. Cent quatre-vingt représentants de la société civile, dont les dignitaires religieux ont été invités à participer. Parmi les constats notés par les participants, figurent le non-respect des interdits religieux, le mauvais entretien des acquis de Ouidah 93 et le manque d'inventaire du patrimoine culturel.<sup>91</sup> La conservation des forêts sacrées fait partie des actions importantes et des objectifs prioritaires. Comme nous l'avons vu avec la forêt de Kpassè, la gestion de ce site relève des autorités traditionnelles et l'Etat n'est plus intervenu depuis 1993. Un des guides de la forêt a entrepris la tenue d'un livre d'or en avril 2001. La consultation de ce livre permet de constater l'origine géographique et la situation sociale des visiteurs : du Bénin, USA, France, Cuba, Haïti, Belgique, Canada, Allemagne, Royaume Uni, Ghana, Italiens, Danemark, Portugal, Pays Bas, Espagne, Burkina Faso, Gabon, Australie, Venezuela, Afrique du Sud, Pologne, Sénégal. Il révèle ce que représente cette forêt pour les visiteurs au nombre desquels figurent beaucoup de Béninois et un grand nombre de visites scolaires. Parmi les visiteurs se distinguent des enseignants, des prêtres catholiques et des pasteurs, des membres d'ONG (Amis de la terre, VP, Peace Corps...), la princesse Astrid de Belgique, un prêtre vodou de Cuba... (Ouidah, 07/2001-07/2002). Ces témoignages montrent la dimension à la fois historique et patrimoniale de cette forêt et la volonté exprimée de sa conservation, non pour sa biodiversité mais comme lieu de mémoire. Le culturel l'emporte sur le naturel !

<sup>91</sup> Les statues réalisées en matériaux de récupération essentiellement en métal subissent malheureusement une forte corrosion qui met en péril leur conservation ; en 2004, Nombre d'entre elles étaient tombées de leur socle et n'avaient pas été réparées mais simplement érigées verticalement à côté de leur ancienne base. En 2006, elles ont été restaurées sur l'initiative de Kpassènon qui réinvestit une partie des revenus du tourisme dans l'entretien du site.



Deux Haïtiens: « une belle initiative cette conservation de notre patrimoine ». (16/05/01)

M'Bouni (gabonais) : « en visitant la forêt sacrée de Ouidah, j'ai la conviction que l'Afrique est dépositaire d'une spiritualité profonde. Puisse chaque africain comprendre que tout son être y trouve ses repères. »

Un stagiaire au MEHU : « il serait intéressant de mettre en place un arboretum dans cette forêt sacrée : indiquer le nom latin (genre et espèce des arbres). » (26/08/01)

Un professeur de Français de Ouidah : « Cette forêt nous a permis de découvrir et d'approfondir notre connaissance sur un plan jusqu'ici non maîtrisé de l'histoire nationale ; en conséquence, nous en appelons à un sursaut culturel afin que le grain semé par nos ancêtres ne se meurt. » (10/07/01)

Detchenou E. : « Cette visite à la forêt sacrée de Kpassè m'a permis de découvrir la richesse de notre patrimoine culturel. Je souhaite qu'elle soit entretenue de façon permanente pour susciter la curiosité des familles. » (14/09/01)

N'vékounou, chef circonscription de Ouidah : « Des efforts sont faits pour conserver l'originalité de la forêt; il faut continuer à entretenir tout ce qui peut attirer les touristes et les guides de façon à garder une bonne impression de cette forêt. » (14/09/01)

Alidou : « Cette visite a été pour nous une entière satisfaction rien qu'à savoir que ce patrimoine qui est le notre est toujours à nous et garde toute sa puissance. » (10/11/01)

Des classes viennent en sortie scolaire découvrir la culture et l'histoire de leur pays. C'est ainsi que l'écotourisme émerge comme une nouvelle forme de valorisation et de conservation de ce patrimoine à la fois culturel et naturel (D. Juhé-Beaulaton, 2003). La forêt de Kpassè est actuellement intégrée aux circuits touristiques des « tours operator ». <sup>92</sup> Elle figure dans les brochures proposées par les agences et également dans un guide, « *Visage du Bénin, le guide du tourisme et des affaires* », publié à Cotonou (C. Tchaou Hodonou, 2001, ed. du Flamboyant). La forêt sacrée de Kpassèzoun y est présentée comme « un musée à ciel ouvert, la forêt sacrée est dominée par de grands arbres dont l'iroko central où le roi Kpassè



se serait réincarné. »

Un groupe de touristes de l'ONG TDS en visite dans la forêt de Kpassè, juillet 2005

<sup>92</sup> Notamment l'ONG TDS, Tourisme développement solidaire, qui a créé deux villages vacances au Bénin et l'Agence Africaine de Tourisme, basée à Cotonou organisent une excursion dans la forêt de Kpassè.



(© D. Juhé-Beaulaton)



Représentation d'Aziza, génie de la forêt en matériau de récupération en 2004

(© D. Juhé-Beaulaton)



En 2006 après restauration

L'aménagement de cette forêt en 1992 s'est donc accompagné de l'ouverture au public, y compris certaines cérémonies. Ainsi, un événement interprété comme surnaturel et donc interprété comme la manifestation d'un vodou (un arbre abattu au cours d'un orage s'est redressé 41 jours après), survenu en juin 1988, a fait l'objet en juillet 1998 d'une cérémonie religieuse afin de commémorer le dixième anniversaire de l'événement. Cette fête a eu lieu pour la première fois le 14 juillet 1998 et depuis, elle est célébrée à nouveau chaque année à la même date. J'ai assisté en 1999 à cette cérémonie ouverte à tous, avec invitations de nombreuses personnalités officielles ; elle s'est déroulée selon des pratiques culturelles empruntées aux religions chrétiennes, avec un discours sous forme de prêche, quête propitiatoire et communion finale de noix de cola.

Ce lieu historique prend aujourd'hui une dimension culturelle plus large pour la population béninoise qui lui reconnaît une dimension patrimoniale et économique par le capital investi dans l'aménagement monumental de la forêt : le produit des quêtes au moment des cérémonies et le paiement des visites permettent la poursuite des aménagements, l'entretien du site et la rétribution des guides.<sup>93</sup> Entre 1999 et 2004, des édifices à vocation religieuse (couvent, lieux de passage des initiés) ou touristique (bâtiment situé à une entrée pour la vente des billets, latrines) ont été construits. Les statues érigées en 1992 ont été repeintes à plusieurs reprises (notamment en juillet 2000 et 2005), juste avant la cérémonie commémorative de l'arbre abattu. Enfin, des jardiniers s'occupent de l'entretien de la clairière-musée en plantant des essences végétales afin d'assurer la pérennité de la végétation arborée. Ces actions sont très certainement en relation avec celles menées par les forestiers, comme nous l'avons vu.

L'école du Patrimoine Africain (EPA) a organisé du 30 août au 19 novembre 2004 le - 6<sup>ème</sup> cours régional sur la conservation et la gestion du patrimoine culturel immobilier en

<sup>93</sup> La mise en vente officielle des billets a commencé le 1<sup>er</sup> août 2000 : 1000 F CFA pour les étrangers et 500 F CFA pour les nationaux, ces prix représentent les tarifs en usage dans la plupart des sites et musées du Bénin.

Afrique subsaharienne du programme Africa 2009. Les participants ont réalisé des exercices de gestion de sites et deux paysages culturels ont été retenus à Ouidah, la route des esclaves et la forêt sacrée de Kpassé pour lesquels des propositions pour la gestion et la mise en valeur des sites ont été proposées. Deux équipes de 4 et 5 personnes ont travaillé sur la forêt. Leur bilan est à la fois positif et négatif : ils soulèvent les problèmes d'entretien du site et de conservation des « acquis » du festival de 1993, indique les difficultés financières rencontrées par le roi pour l'entretien régulier malgré les revenus du tourisme. Cependant ils soulignent le maintien des « fonctions originelles, spirituelles, historiques, identitaires, thérapeutiques », et la conservation de son « authenticité » malgré l'ouverture de « l'espace musée aux visiteurs » ayant entraîné une évolution des usages et des pratiques. Les participants estiment que « *le bon état de conservation du site, la présence des forces traditionnelles de protection, ainsi que les potentialités économiques et la facilité d'accès sont autant de facteurs susceptibles de favoriser non seulement le développement du tourisme à Ouidah, mais aussi le classement au niveau national de ce bien* ». sur le plan écologique, la forêt représente un moyen de renforcement des relations entre les institutions en charge du patrimoine et de l'environnement. Nous avons pu constater en juillet 2005 que de ce point de vue, la situation n'a pas évolué. Les points faibles notés par les stagiaires comprennent l'inexistence d'une législation appropriée, l'insuffisance de moyens financiers, la gestion familiale et l'absence de statistiques de fréquentation qui constituent des freins à la sauvegarde et à une meilleure gestion du site. Des propositions sont esquissées comme la mise en place d'une gestion participative (avec un comité de gestion), d'un cadre législatif spécifique, repenser la mise en valeur (recherche de sponsors, agences de tourisme, chercheurs...).

#### **b) Villages Aguégoué : forêts de Bamèzoun et Kodjizoun**

Des projets d'écotourisme se développent, notamment dans la vallée de l'Ouémé où les villages des Aguégoué composent un ensemble de sites lacustres et semi-lacustres qui représentent aujourd'hui une nouvelle destination touristique, comme Ganvié, Ouidah ou Abomey. En 1999, la Direction Départementale de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (DDCAT) basée à Porto Novo a été chargée de mettre en place un plan de lutte contre la pauvreté chez les Aguégoué en développant notamment le tourisme afin de désenclaver ces villages de pêcheurs. Les potentialités de la région ont d'abord été recensées, et en partie publiées dans le guide sur les paysages culturels (Varissou, 2001) Plusieurs sites dont deux forêts sacrées, Bamèzoun et Kodjizoun, y sont mentionnés. Celles-ci auraient servi de refuge au moment de l'installation des peuples wémé et tori dans la région de l'Ouémé. Elles sont relativement bien conservées mais, d'après les habitants, celle de Bamèzoun est plus dense que celle de Kodjizoun.<sup>94</sup> Elle a également plus d'importance sur le plan culturel et historique car elle réunit tous les Wéménou au cours d'une cérémonie annuelle, réinstaurée en 1993.

#### ***La forêt de Bamèzoun***

Bamèzoun est une forêt marécageuse située à côté du village de Bembé et s'étend sur une dizaine d'hectares. L'accès du site est relativement difficile en raison de la nature du terrain. Un chenal a été aménagé depuis le fleuve pour y parvenir. C'est le lieu d'intronisation du chef ou roi de tous les Wéménou, abritant des autels rituels et servant de cimetière. Aujourd'hui encore, des cérémonies continuent d'y être organisées auxquelles participent aussi bien les communautés riveraines que les autres communautés Tori et Wémé disséminées dans les localités environnantes, y compris Porto-Novo. Si cette forêt ne paraît pas trop dégradée, elle a cependant subi des atteintes sous le régime marxiste-léniniste : un responsable des Eaux et Forêts de la région de Porto Novo serait venu visiter la forêt dans

<sup>94</sup> Les relevés botaniques effectués par K. Kokou montrent qu'effectivement la forêt de Bamèzoun est mieux conservée.

laquelle il aurait trouvé « beaucoup de richesses gaspillées » ; il serait allé chercher une machine et il aurait coupé quatre grands arbres qui ont été vendus. C'est avec le produit de la vente de ces arbres que des villageois ont acheté du ciment pour commencer la construction du palais dans la forêt. Cela a entraîné des critiques sévères dans la communauté des Wéménou et certaines personnes ont été accusées de vouloir vendre la forêt. Cette contestation a mis fin à l'exploitation. En 1991, un comité de gestion a été créé pour résoudre les problèmes soulevés par la vacance des pouvoirs politique et religieux, le détenteur du siège de Zoungla à Dangbo n'ayant toujours pas de successeur, ni le responsable de la forêt, le *wheto* de Hozin. Ce comité qui comprend des représentants de plusieurs villages, est devenu l'intermédiaire obligé entre les visiteurs et la forêt.<sup>95</sup> Ses objectifs sont de résoudre les problèmes de succession<sup>96</sup> et développer une exploitation touristique du site. La fête annuelle des Wéménou a été à nouveau organisée sur l'initiative d'un villageois membre du comité, Jérémie Kponton, après plus de trente ans d'interruption ; celui-ci étant chrétien, il avait choisi comme date le jour de Pâques mais un chercheur anthropologue lui aurait conseillé de changer de date, celle-ci étant identifiée comme une fête chrétienne. L'objectif de la réactivation de cette fête étant de réunir tous les Wéménou, elle ne devait faire référence à aucune autre religion afin que tous, adeptes des vodou, musulmans et chrétiens puissent y participer. Comme à Ouidah, des aménagements ont été réalisés dans la forêt : les habitants veulent construire un palais sur le lieu de résidence du roi au moment de son intronisation à l'intérieur de la forêt. Des murs en parpaings sont déjà montés et des arbres ont été plantés suite à l'abattage d'un vieil iroko qui risquait de tomber sur l'édifice en construction. De nouvelles plantations l'ont remplacé. Enfin, des sculptures en matériaux de récupération ont été réalisées par J. Kponton, soudeur de métier, et installées pour représenter les gardiens des lieux de cultes. Une croix se distingue dans la luxuriante végétation non loin de l'entrée. Il y a quelques années les agents des Eaux et Forêts sont venus leur donner des arbres et ils ont mis en terre près de 400 pieds. « *Ils ont accepté pour continuer l'œuvre des ancêtres... Les enfants essaient de sauver ce que les ancêtres ont commencé à faire.* » Actuellement, ils recherchent les moyens pour terminer le palais.

Un entretien avec le Président de la forêt sacrée et des membres du comité de gestion nous a appris que des chercheurs sont déjà venus, notamment des conservateurs du patrimoine. Cette forêt les intéresse car elle serait le dernier refuge des lamantins dans la région. Cette information a été complétée par le directeur de l'ONG *Nature Tropicale* qui a précisé que les lamantins trouvent une niche écologique favorable à proximité immédiate de la forêt et non pas à l'intérieur; mais cette espèce étant menacée et protégée, les habitants ont parfaitement compris l'enjeu qu'elle pouvait représenter pour le développement du tourisme dans leur village. La visite de la forêt se faisant nécessairement en pirogue, un détour pour aller voir les lamantins peut s'intégrer au circuit. Le comité rencontré a d'ailleurs évoqué la possible création d'un parc zoologique (Bembé, juillet 2002). Pour les habitants, cette forêt a donc une importance culturelle et historique et elle représente maintenant un intérêt économique supplémentaire.

Si au départ de la réhabilitation du site se trouve une initiative des habitants eux-mêmes, depuis quelques années, d'autres acteurs s'intéressent à la forêt. En effet, en 1999, la Direction Départementale de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (DDCAT) à Porto Novo, chargée de mettre en place un plan de lutte contre la pauvreté chez les Aguégué, a recensé les potentialités touristiques de la région publiées dans le *guide des paysages culturels de la région de Porto Novo* (Varissou, 2001). Plusieurs sites dont les forêts de Bamèzoun et

<sup>95</sup> Deux habitants du village d'Avagbodji dont dépend la forêt de Kodjizoun font partie du comité de gestion de Bamèzoun.

<sup>96</sup> Deux rois seraient morts successivement peu de temps après leur intronisation.

Kodjizoun y sont mentionnés, mais leur aménagement n'a pu être réalisé. L'organisation des excursions n'est pas vraiment structurée comme pour le site de Ganvié (classé patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco) et il faut « négocier » la pirogue et le montant de la visite. Actuellement, les seuls aménagements visibles sont des panneaux de signalisation des sites sacrés intéressants sur les rives du fleuve Ouémé. L'intérieur de la forêt de Bamèzoun est difficilement pénétrable et a plutôt l'apparence d'un site abandonné mais, cette apparence peut se modifier très rapidement en période de cérémonie ; cela doit plutôt être interprété comme un non-développement du tourisme à l'intérieur du site. Le projet du comité ne semble donc pas (encore) réalisé. Depuis la loi de décentralisation, le Maire de la commune des Aguégou a repris le dossier et il a d'ailleurs visité Bamèzoun en juillet 2004 ; le sentier menant à la clairière a été spécialement débroussaillé à cette occasion, en pleine saison des pluies en dehors de toute cérémonie. Ces forêts sacrées intéressent donc actuellement plusieurs catégories d'acteurs et figurent dans les rapports et projets des scientifiques, des gestionnaires du patrimoine et des ONG actives dans la région, notamment *Nature Tropicale* qui organise également des excursions de découverte du milieu naturel et des ateliers de sensibilisation et de formation.

La forêt de Bamèzoun apparaît comme une des mieux conservées et protégées de la région. C'est pourquoi, l'Ecole du Patrimoine Africain a hésité dans un premier temps à sélectionner ce site pour son projet d'étude au cours de l'atelier régional Africa 2009 d'octobre 2002, afin de ne pas interférer avec les pratiques locales de conservation (projet atelier EPA 2002). Or, les enquêtes préparatoires à l'atelier ont montré que cette forêt avait subi des pressions diverses. Une journée d'étude a donc été programmée le 12 septembre 2002 qui a permis à l'équipe de stagiaires de réaliser une enquête auprès des habitants, de faire des photographies et un relevé topographique des sites et de la forêt localisée sur une carte au 1/50 000°. Le rapport final mentionne comme une menace l'absence de successeur qui perturbe le calendrier des cérémonies. Exception faite de la construction du palais, les interventions récentes ne sont pas citées ni le rôle du comité de gestion qui semble cependant remis en cause par certains habitants lui reprochant d'accaparer les revenus liés aux touristes et à la venue des chercheurs, de plus en plus nombreux. En effet, la forêt de Bamèzoun et celle de Kodjizoun font notamment partie des sites inventoriés par le projet de création des réserves biologiques débutant en 2005 (ABE). Le projet indique que le cœur de la forêt de Bamèzoun est assez bien conservé mais que les marges sont dégradées principalement par des plantations d'Acacia auriculaformis. C'est une source d'approvisionnement en bois de feu pour les habitants et certaines espèces ont été particulièrement exploitées comme Antiaris, Milicia et Ceiba; une espèce est même déclarée en extinction par S. de Souza citée dans Akoegninou (1984), Rothmannia longiflora. La forêt de Kodjizoun apparaît dégradée, mais mieux protégée depuis le changement de régime en 1990. Ces deux forêts se situent dans une zone importante pour la survie des populations de lamantin (Trichechus senegalensis) rencontrées dans l'Ouémé entre Bonou et Dangbo. La création de réserves biologiques aura des conséquences sur le plan juridique et foncier en « gelant la terre » et en achetant les droits sur celle-ci sans possibilité de la vendre dans le futur. Les populations garderont leurs droits d'usage sans possibilité de vente. Selon les auteurs du projet, cette approche apparaît la plus appropriée pour les zones de forêt sacrée comme pour les autres sites concernés par le projet. Elle va dans le sens de l'article 5 de la Loi-cadre sur l'Environnement de 1999 qui attribue aux forêts « privées » un statut de patrimoine national.



Chenal d'accès à Bamèzoun depuis le fleuve Ouémé (© D. Juhé-Beaulaton)

### ***La forêt de Kodjizoun du village d'Avagbodji***

Kodjizoun s'étend sur plus de huit hectares, située à côté du village d'Avagbodji. L'histoire de cette forêt, comme celle de Bamèzoun, est liée à la fondation du village et à l'installation des migrants wéménou : « *Quand nos ancêtres sont arrivés, ils se sont installés dans la forêt; ils en ont défriché une partie et ce qui restait a été gardé pour enterrer les morts, chercher des fagots de bois, des plantes médicinales.* » Elle est sous le contrôle du clan Huedonou, même si tous les clans (*akota*) peuvent y enterrer leurs morts. Si les gens ne sont pas chrétiens, ils sont enterrés dans la forêt. Une des familles interrogées, chrétienne depuis 40 ans, enterre ses morts à Hozin, au cimetière.

Dans la forêt, il y avait des rituels au vodou *houedji* auprès d'un grand *lokotin*. Le responsable Hunsu Djangban chargé des rituels est décédé et n'a pas eu de successeur. Les femmes vont ramasser du bois mort dans la forêt. Elles ont le droit de le faire une fois par an à la fin de la saison sèche, en mars. La date était fixée par Hunsu Djangban et maintenant, c'est le chef du village qui donne l'autorisation après concertation. Le chef de village ou « délégué » est élu par les habitants ; chaque famille désigne des candidats. Aller chercher du bois dans la forêt était une tradition. Des gens vont y chercher du bois clandestinement. Alors certains habitants aimeraient clôturer la forêt afin de la protéger de ces incursions. D'autres aimeraient vendre des parcelles dans la forêt comme dans un cimetière, pour récupérer de l'argent. Ce projet aurait été soumis à des gens (probablement des chercheurs) qui sont venus poser des questions sur la forêt. Les campagnes de sensibilisation des agents des Eaux et forêts et des ONG semblent avoir convaincu les habitants de l'importance de la conservation de la forêt et de ses ressources ; en effet, les villageois paraissent vigilants quant au respect des interdits régissant l'exploitation.<sup>97</sup> Nous avons vu que le ramassage du bois mort est réglementé et le discours des informateurs sur la chasse montre également un contrôle et une volonté de protection de l'écosystème forestier : « *La chasse est interdite dans la forêt depuis le temps des ancêtres et si des gens vont y chasser, les villageois essaient de les en empêcher. Les agents des Eaux et Forêts aussi interdisent la chasse. Ils voient qu'il n'est pas bon de tuer les animaux sauvages. Ils veulent comme leurs parents que ces animaux restent dans la forêt, qu'ils se multiplient et que leurs enfants aussi viennent les voir. La forêt est là depuis leurs*

<sup>97</sup> Même si les habitants disent qu'au temps de la révolution des gens sont venus pour abattre des arbres sacrés dans le village, mais pas dans la forêt.

*ancêtres et c'est ainsi que cela va rester de génération en génération.* » (Avagbodji, 07/07/2004)

A Kodjizoun, aucune action de développement du tourisme ne paraît envisagée ; seule la gestion de la forêt semble incomber maintenant aux nouvelles autorités politiques, chefs de village, de quartiers, maire... qui décident des dates d'exploitation du bois et qui peut-être bientôt décideront de l'appropriation municipale de la forêt qui était un bien communautaire sous la responsabilité religieuse d'un lignage. L'absence de successeur semble justifier le transfert de pouvoir aux autorités municipales. A noter cependant que si le projet de création de réserve biologique se concrétise, la vente de parcelle de forêt pour l'inhumation ne devrait pas être possible ce qui pourrait être une source supplémentaire de conflit.

D'autres sites moins connus sur le plan culturel et historique ou ne présentant pas le même intérêt écologique et/ou touristique font l'objet de demandes de soutien et de reconnaissance auprès des instances administratives (Ministère de la Culture et Ministère de l'environnement) de la part de leurs responsables. Ces projets s'inscrivent dans un objectif de développement économique local basé à la fois sur le tourisme et l'exploitation programmée de ressources forestières. Le rôle des media, de la scolarisation, de l'exode rural ne sont pas sans effet sur le comportement des nouveaux chefs. Certains ont connaissance des instances internationales comme l'Unesco.

### **c) Village d'Ahouannozoun**

Ce village proche d'Attogon sur le plateau d'Allada se situe au centre de la forêt sacrée qui comprend plusieurs lieux de culte. Cette forêt est actuellement fortement dégradée, un incendie en a même brûlé récemment environ deux hectares et détruit une case du palais royal. Le roi Kponon Kpodjro a donc demandé aux agents des Eaux et Forêts de venir constater les dégâts et un procès verbal a été rédigé le 16 mars 2004. Un des deux îlots brûlés avait déjà fait l'objet d'une réhabilitation par les Eaux et Forêts et une nouvelle action devrait être programmée, mais elle n'a pas encore été décidée. Ce chef politique traditionnel a pour projet d'ouvrir les différents sites culturels présents dans la forêt et à sa périphérie au tourisme ; il a demandé pour ce faire un soutien financier au ministère de la culture afin de restaurer son palais et les différents lieux de culte avant de demander l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ce notable, élu récemment roi, est très informé des conventions internationales dont il a eu connaissance par les Médias. Dans cet objectif, il a également suscité en 2003 le travail d'un étudiant, L. Amoussougba (2003), qui a étudié les possibilités de création d'un site éco-touristique à Ahouannozoun. Son étude prévoit la création d'un jardin botanique avec la visite du palais et du temple de *Heviesso*. La vente d'espèces forestières locales est envisagée ; le public visé comprend les touristes, les élèves et étudiants et les scientifiques. La forêt qui couvrait environ vingt hectares apparaît fortement dégradée et les lieux de culte semblent abandonnés. Aucune visite n'a encore eu lieu ; le roi est chrétien, même si dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, il doit assurer l'organisation de cérémonies, la conservation des derniers lambeaux de forêt semble plus conditionnée par l'exploitation touristique des lieux de culte que par les pratiques religieuses en voie d'abandon. Dans cet objectif, les différents autels devront nécessairement être restaurés. De plus, la stabilité du pouvoir du roi n'est pas encore clairement établie, la succession ayant fait l'objet de revendications de deux lignages, tournant non seulement autour de l'exercice du pouvoir mais aussi du contrôle des terres notamment celles où se localisent la forêt et les plantations.<sup>98</sup> Sur la demande du roi Kponon, l'administration forestière est intervenue à plusieurs reprises

---

<sup>98</sup> Les dégradations de la forêt sont en relation avec les conflits autour de la succession et des enjeux fonciers.



depuis 2000, ainsi que le Maire d'Allada dont dépend le village d'Ahouannozoun depuis 2002, ces deux instances administratives reconnaissant ses droits. Cependant, ses actions doivent être entérinées par l'administration. Les lieux de culte montrent actuellement un état d'abandon. Dans ce cas, ce ne sont pas les pratiques religieuses mais le besoin de développement de l'économie locale et la volonté de conserver le patrimoine culturel et naturel local qui justifient les actions de ce responsable. (Ahouannozoun, 20/07/2004).



Ancien lieu de culte dédié à Sakpata, divinité de la variole. Seuls les murs restent et aucune trace d'offrande n'est visible. (© D. Juhé-Beaulaton)

#### **d) Du local au national au Togo**

##### ***Les bois sacrés de Bè (Lomé)***

Les récits de migration des Ewe du Sud Togo font référence à un contexte politique perturbé ayant engendré pour les populations en fuite la nécessité de se cacher. Tous les informateurs interrogés sur le choix du lieu de leur installation ont insisté sur la présence de forêts où ils trouvèrent un refuge pour eux-mêmes et pour leurs divinités (Lebe, Togoville, Bè, 02/1990). A Togoville, les migrants ewe ont d'abord résidé dans la forêt située sur le cordon littoral ; puis ils ont traversé le lac Togo à la recherche de terres fertiles à cultiver, laissant le vodou *Nyigblen* dans la forêt. Ce vodou se retrouve dans d'autres forêts, notamment à Assévé, Lebé et Bè, aujourd'hui quartier périurbain de Lomé. Le vodou *Nyigblen* serait en fait *Togbe Anyi*, l'ancêtre divinisé qui aurait instauré la royauté à Tado, ville étape des Adja venu d'Oyo au Nigeria. L'intronisation du responsable du culte de *Nyigblen* (*Avefio*) se fait à Togoville, puis il séjourne quelque temps dans la forêt d'Agbodrafo (environ 3 ans), à Agomévé avant de se rendre en pirogue par la lagune dans une des deux forêts de Bè, qui est connue des sources écrites comme la capitale religieuse des Ewe (Zöller, 1884 : 32). Une fois consacré, l'*Avefio* réside dans un des deux bois sacrés de Bè jusqu'à sa mort rituelle qui survient en principe après sept ans de règne ; l'interrègne qui suit est assez long. A. de Surgy (1990), dans son étude du prêtre-roi des Ewe du sud Togo, décrit les rites d'intronisation et les conditions de vie de l'*Avefio* dans la forêt : il ne réside pas dans un palais, mais dans une clairière aménagée au cœur de la forêt d'où est exclue toute modernité. Le dernier *Avefio* ayant résidé dans le bois sacré dénommé *Dangbikpé* est décédé au début des années 1980. Son successeur n'a été intronisé qu'en 2002 et il a séjourné dans la forêt d'Agbodrafo avant de

venir s'installer à Bè en décembre 2005. Il aurait du en principe résider dans le second bois qui se trouve également à Bè, à Aveto.

Or, cet îlot, appelé *Hunvemé*, est entouré de déchets amoncelés depuis des années ; il sert de latrines publiques et de refuge à de jeunes marginaux qui y ont installé des habitats précaires. A. de Surgy ne mentionne pas l'existence de ce second site, qui s'oppose au premier par son abandon apparent. Une tentative de réhabilitation au début des années 1990 avec la construction d'un mur, l'aménagement de la voirie et de latrines publiques, l'installation de bancs pour créer un espace public de détente n'a malheureusement pas enrayeré le processus qui s'est au contraire aggravé à partir de 1992 et les années qui ont suivi en liaison avec la grave crise politique et économique qui a alors secoué le pays. Les autorités publiques qui avaient commencé le déblaiement des ordures ont cessé toute activité et la situation sanitaire du quartier est aujourd'hui dramatique (des cas de choléra sont signalés périodiquement). Des ONG (dont *Care international*) ont pris en parti le relais et des jeunes du quartier participent également à l'organisation du stockage des déchets dans ce qui est devenu un dépotoir secondaire et reconnu comme tel par les services de la voirie de la ville de Lomé. De temps en temps, une partie des ordures est évacuée vers la décharge finale à Agoè.



L'enfouissement progressif de la forêt sacrée de Bé à Lomé sous les ordures

(© D. Juhé-Beaulaton, 2005)

L'intronisation récente du nouvel *Avefio* à Togoville devait avoir pour conséquence la restauration de ce site car il devait séjourner dans cet îlot forestier. Selon certains informateurs, il y aurait alternance dans les lieux de résidence des *Avefio* entre les deux bosquets de Bè. Pour d'autres, l'*Avefio* résiderait d'abord à *Hunvemé*, dernière étape avant de s'installer définitivement à *Dangbikpe*. (Etou, 2006) La première partie de son règne se passant à *Agomévé*, cela laissait en théorie le temps de réaménager le lieu de culte, et de le débarrasser des impuretés environnantes. Des démarches ont bien été entreprises par les responsables de la hiérarchie religieuse de l'*Avefio* auprès des autorités administratives pour que le site soit déblayé et réhabilité, des négociations avaient commencé entre la municipalité de Lomé et la hiérarchie religieuse de Togoville et Bè pour assurer le financement. Ils se sont également adressés à une ONG locale, COGESTEN (Comité de gestion de l'environnement) hébergée chez le chef Aklassou de Bè. Mais ce bois *Hunvemé*, dont les interdits liés à la pollution n'étaient plus respectés n'a pu faire l'objet d'une réhabilitation et selon les dernières informations, l'*Avefio* s'est finalement installé à Dangbikpe (juillet 2006).

L'autre site entouré d'habitations est toujours resté sous le contrôle de la collectivité *Nyigblen* dont certains membres appartenant à la hiérarchie religieuse résident à proximité

immédiate et assurent l'entretien ; les adeptes s'occupent de tailler les branches des arbres pour réduire l'expansion de la végétation dans les cours des maisons avoisinantes, ce que nous avons pu observer. Des mesures ont d'ailleurs été prises par les prêtres pour limiter l'envahissement de ce bois par les ordures jetées par les habitants : une palissade édiflée en 1999 ferme le côté de la forêt donnant sur la voie. Les mesures actuelles de protection de l'environnement et d'assainissement de la ville devraient participer à ce mouvement de conservation. Mais aucune volonté d'exploiter ces deux îlots sur le plan touristique ne s'est manifesté, et l'îlot le mieux protégé et donc le mieux conservé ne figure pas sur la liste des paysages culturels du Togo, les cérémonies qui s'y déroulent demeurent secrètes et réservées aux initiés, même si le rayonnement spirituel de l'*Avefio* s'étend bien au-delà des limites du territoire qu'il est censé contrôlé. Quant au second, *Hunvemè*, la Direction des Eaux et Forêts ne le connaît même pas, bien qu'il figure sur le plan de la ville et les botanistes considèrent qu'il n'existe plus devant la pauvreté de la flore encore présente dominée par des nims (*Azadirachta indica*), espèce importée, et des baobabs.



Le deuxième îlot de Bè, Dangbikpé, est mieux protégé : latrines et palissade limitent les incursions

(© D. Juhé-Beaulaton, 2005)

Il est intéressant de constater qu'à Lomé, capitale du Togo, se trouvent deux bosquets sacrés, l'un est protégé et respecté et seules les autorités religieuses s'occupent de l'entretien et de sa protection, l'autre n'est plus respecté, ses marges sont envahies par déchets et souillures et tout le monde pénètre à l'intérieur. Les autorités religieuses bè ne semblent plus avoir de pouvoir et n'arrivent plus à exercer leur contrôle, ne résidant pas à proximité. Quant à l'administration publique, elle est totalement impuissante à résoudre la question de l'évacuation des ordures ménagères. La zone est même considérée comme dépotoir secondaire par les services techniques de la voirie. Toute tentative pour trouver une solution à l'assainissement a pour le moment échoué et le problème s'est même accru depuis la grave crise politique qui a secoué le pays en 1992-93. Il y a donc superposition de deux systèmes qui pour des raisons totalement différentes se révèlent tout aussi inefficaces dans le règlement des problèmes. Dans ce contexte, la forêt *Hunvemè* de Bè n'a pu être réhabilitée, compte tenu du financement nécessaire à cette opération de grande envergure qui nécessite la réorganisation de la collecte et du stockage des déchets.

Les mesures actuelles de protection de l'environnement et d'assainissement de la ville devraient participer à ce mouvement de conservation. Mais aucune volonté d'exploiter ces deux îlots sur le plan touristique ne s'est manifesté, et l'îlot le mieux protégé et donc le mieux

conservé ne figure pas sur la liste des paysages culturels du Togo, les cérémonies qui s'y déroulent demeurent secrètes et réservées aux initiés.

### ***La forêt de Glidji***

La forêt sacrée de Glidji-Podji dans le Sud-Est du Togo représente aujourd'hui un site patrimonial reconnu au niveau local, national, voire international. En effet, une grande fête appelée *Yèkè Yèkè*, réunit chaque année en août-septembre tous des membres de la communauté guen vivant au Togo, mais aussi venant des pays voisins, Ghana et Bénin. Cette réunion annuelle a rassemblé de plus en plus de monde et a fait de ce site un lieu de mémoire historique. La forêt sacrée est au centre de cette cérémonie car c'est là qu'a lieu la prise de la pierre sacrée, qui marque le début des festivités. Cette forêt s'appelle *Guen yehueve* ou forêt des vodou *Guen* car, à leur arrivée à Glidji après leur défaite face aux Akwamu à Accra vers 1680, les Guen y placèrent leurs vodou (au nombre de 41 selon la tradition) emportés dans leur fuite. Cette forêt existait antérieurement à leur installation. Des cérémonies y sont célébrées en cas de sécheresse ou de mauvaises récoltes. (Glidji, 02/1990).

Cette forêt est inscrite depuis 2000 sur la liste des paysages culturels et naturels du Togo et classée paysage associatif. Elle est considérée comme le cœur spirituel de l'agglomération d'Aneho-Glidji qui a été proposée à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en octobre 2000. Dans le dossier, la forêt est présentée comme suit : « *Cette forêt relique au bord du Gbaga (lagune nord) est protégée par les lois traditionnelles mais souvent victime de dégradation. Elle ne couvre aujourd'hui qu'à peine un hectare. Les fromagers centenaires situés dans son périmètre et aux abords prouvent l'ancienne extension de cette forme de végétation qui mérite d'être sauvegardée. Les initiés continuent d'aller y chercher de nombreuses plantes vertueuses dont les prêtres des sanctuaires gardent jalousement les secrets. Un gradin officiel est aménagé ici pour accueillir les visiteurs et les foules qui viennent chaque année assister à la prise de la pierre sacrée. Mais ordinairement, en toute période, les desservants des cultes et quelques adeptes restent en permanence sur les lieux. [...] La dévotion à Ata Sakuma, à Mama Kolé, à Ata Kpesu, principales divinités qui régissent la prise de la pierre, est permanente. [...] L'agglomération d'Aneho-Glidji [...] garde une vivacité culturelle qui attire les touristes, non seulement pour la splendeur et la beauté du site mais aussi et surtout pour l'originalité de cette culture dont le clou des manifestations est la célébration de la nouvelle année guen* » (Kadanga, 2000 : 6). L'Etat togolais a pris des dispositions législatives et administratives pour la gestion de l'ensemble du patrimoine culturel, dont la principale est la Loi relative à la protection du patrimoine culturel national votée le 23 novembre 1990 (n°90-24). Le Togo a également ratifié en 1998 la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Un programme est en cours pour réaliser l'inventaire des sites et monuments initié par la Direction des musées, sites et monuments (Kadanga, 2000). L'Etat reconnaît aux chefs traditionnels et aux chefs des collectivités la compétence sur les biens de leurs groupes respectifs tant qu'ils ne procèdent pas à la cession. La forêt sacrée demeure le bien de la collectivité conformément donc aux règles coutumières et reste donc sous la responsabilité juridique du grand prêtre d'*Ata Sakuma*, en principe domicilié sur place.<sup>99</sup> Le projet d'inscription prévoit un suivi de l'ensemble du site Aneho-Glidji dont la surveillance de la forêt afin d'assurer sa conservation.

La forêt de Glidji est avant tout considérée comme un site culturel et la conservation de sa végétation n'intervient que pour la conservation du lieu lui-même, la biodiversité conservée en ce lieu n'a encore pas fait l'objet d'une étude spécifique même si l'auteur du projet d'inscription mentionne la conservation de sa végétation. A Glidji, on assiste donc à la

<sup>99</sup> Le dernier grand prêtre d'*Ata Sakuma*, Nii Oulomo, est décédé et n'avait pas de successeur en 2005.

superposition de deux systèmes conservatoires, l'un est local centré sur les pratiques religieuses, l'autre est national basé sur la fête de *Yèkè Yèkè* dont le rassemblement a lieu à côté de la forêt et non à l'intérieur où ne pénètrent que les responsables et les adeptes, ce lieu demeurant fermé et secret, à l'opposé de la forêt de Kpassè.

Cependant, le développement économique, notamment par l'écotourisme, n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour justifier l'intérêt que certains acteurs locaux accordent à ces sites sacrés. Il faut souligner aussi l'existence de certains projets de restauration ayant pour seul objectif la réhabilitation à des fins religieuses et culturelles comme il a été constaté à Bè (Lomé, Togo) et à Tinou (Département du Mono, Bénin). Dans ces deux sites, ce sont les responsables religieux qui ont demandé la restauration de leur lieu de culte à des fins exclusivement religieuses. Le premier bois (Bè) en milieu urbain est envahi par les déchets et les interdits ne sont plus respectés alors que le nouveau responsable devait venir y résider après son intronisation ; le second (Tinou) n'a plus de responsable et la grande prêtresse qui assure la transition essaie de récupérer les terres défrichées par les migrants en demandant le soutien des agents forestiers. Le site de Tinou faisait partie des îlots forestiers à réhabiliter du département du Mono, la direction départementale ayant décidé de cibler ses actions selon la motivation des populations locales. A Lomé, le grand prêtre de Nyigblen s'est finalement installé dans un autre lieu, les autorités administratives de la ville n'ayant pas les moyens d'intervenir.

Ces différents exemples montrent que les dynamiques sociales peuvent être très variées selon les intérêts des différentes catégories d'acteurs, religieux, politiques ou scientifiques. Cependant, si le tourisme est perçu comme un facteur clé de la conservation des bois sacrés, particulièrement au Bénin, il ne concerne qu'une minorité de sites sélectionnés en fonction de leur intérêt culturel et/ou biologique. De plus, leur ouverture au tourisme n'est pas toujours reçue favorablement par les habitants pour diverses raisons : l'accaparement des « revenus » par une minorité liée au pouvoir, un contrôle accru de l'accès des habitants qui entraient auparavant relativement « librement » à l'intérieur chercher du bois et autres produits de cueillette<sup>100</sup>, l'adaptation des pratiques plus ou moins bien perçue par les responsables. L'adéquation des acteurs locaux et des modes de gestion semble passer par une « adaptation de la tradition » aux nouvelles conditions socio-économiques. Les pratiques culturelles vodou s'inspirent notamment de celles du christianisme, certaines cérémonies calquant leurs rites à ceux des messes catholiques où la noix de cola remplace l'hostie pour la communion. Un « livre liturgique vodun » est même en circulation ayant pour objectif « la formation des prêtres du culte vodun ». Ce livret est reprographié par le centre de revalorisation du culte vodun –yéhoué Djowanon, association basée à Zagnanado dans le département du Zou-Collines dont le président réside trois semaines sur quatre à Cotonou. La pérennité des pratiques religieuses vodou qui participent à la conservation des lieux de culte passera peut-être par leur adaptation à ces nouvelles conditions et la reconnaissance du culte des vodou comme étant une religion au même titre que les religions dites révélées ou monothéistes. La revendication de plus en plus affirmée d'une identité qui s'exprime au travers de ces pratiques contribuera à la conservation de ces lieux et de ces traditions. Elle concourt à la patrimonialisation de cette culture, à sa transmission aux générations futures et donc aussi à la conservation de ces bois sacrés.

### Conclusions

Au Togo, les forêts citées demeurent « fermées » au tourisme et les cérémonies secrètes, difficilement accessibles aux non-initiés. Au Bénin, la situation semble bien différente et peut-être peut-on interpréter ces différences par des politiques culturelles de ces

<sup>100</sup> Ce qui est par ailleurs un signe de l'affaiblissement du respect des interdits.



deux pays radicalement opposées pendant un certain nombre d'années : le régime du Général Eyadema a toujours composé avec les autorités dites traditionnelles, alors qu'au Bénin, les responsables vodou ont connu des années sombres sous le régime marxiste-léniniste de Kérékou. Conjoncture économique et démocratisation ont amorcé un renouveau des pouvoirs traditionnels religieux et politique et permis la redynamisation de certains lieux menacés par l'abandon des pratiques et les spéculations foncières.

Les effets du Christianisme et des nouvelles religions semblent avoir autant d'impact au Togo et au Bénin, la question de la succession des chefs religieux et politiques locaux devenant cruciales pour assurer la transmission des savoirs et des pratiques. Les responsables politiques et religieux sont de plus en plus jeunes, lettrés, souvent chrétiens, informés des actions politiques nationales et internationales dans les domaines culturels et naturels dont ils essaient de tirer parti pour le développement de leur territoire. En cas de vacance du pouvoir religieux et/ou politique, le site sacré peut être désinvesti ce qui peut conduire à son défrichement pour une formation végétale dans un but économique (mise en culture, création de marché, construction de dispensaire...). Parfois, des comités de gestion se mettent en place pour assurer le relais, ce qui n'est pas sans provoquer de conflits avec les habitants. Ces nouvelles instances, comités de gestion, maires, essaient d'assurer la conservation du site en mettant en place une gestion concertée (ou non), intégrant une restauration si besoin est, dont les objectifs ne sont plus seulement religieux et culturels mais aussi économiques et politiques.

Force est de constater que face à la pression démographique, au manque de terres cultivables, aux besoins en bois de feu des habitants, à l'expansion des mouvements religieux chrétiens et de l'islam, au problèmes de succession des prêtres vodou, le devenir de ces bois et forêts sacrés est bien incertain. L'influence de ces changements sociaux sur les pratiques religieuses s'accompagne de leurs transformations et donc de l'adaptation des modes de gestion des forêts, ce qui d'ailleurs n'est pas nouveau mais relève de la dynamique même de la religion vodou. Si la majorité des sites semble gravement menacée<sup>101</sup> et même condamnée à disparaître avec les croyances et pratiques qui les contrôlent, l'adaptation des pratiques religieuses aux conditions socio-politiques actuelles sera déterminante pour le devenir de ces formations boisées.

De leur côté, les actions des scientifiques ont certes permis une prise de conscience de l'intérêt que ces forêts sacrées peuvent représenter en matière de conservation de la biodiversité. Les acteurs agissant dans le domaine de la protection de l'environnement se multiplient : ONG de développement, agents forestiers, scientifiques et conservateurs, comités de gestion des forêts sacrées, opérateurs touristiques et, de plus en plus, les autorités municipales dans le cadre de la loi sur la décentralisation. La conservation de ces sites sacrés dépend de l'intérêt que leur accordent ces différentes catégories d'acteurs qui deviennent les intermédiaires incontournables. Si les pratiques religieuses propres aux anciennes dynasties royales du Sud-Bénin loin d'être en voie de disparition sont en cours de réactivation et d'adaptation à de nouvelles conditions politiques et sociales, elles dépendent aussi de plus en plus des maires des nouvelles communes dont le pouvoir de décision peut jouer en faveur de la conservation des sites sacrés comme en leur défaveur. Les acteurs impliqués dans la conservation du patrimoine et la protection de l'environnement, dont les intérêts convergent souvent se multiplient et leurs actions, qui ne sont pas toujours concertées, peuvent avoir des effets en contradiction avec leur objectif premier.

---

<sup>101</sup> K. Kokou a effectué l'analyse biologique et biogéographique de la flore des forêts sacrées de la zone d'étude et ces travaux montrent que dans bien des cas, leur structure verticale est complètement perturbée ; les grands arbres sont coupés provoquant ainsi une descente de cime. Le sous-bois s'embroussaille et devient impénétrable. Certaines ont même été totalement défrichées.



Parallèlement à ces dynamiques sociales, le développement de la notion de patrimoine participe à la conservation des sites historiques et à leur restauration (voire leur reconstruction). Tous les lieux de conservation de la mémoire collective sont intégrés dans la construction de ce patrimoine national dépendant de la reconstruction-recomposition de sites en relation avec les actions de développement dont le tourisme et la conservation de la biodiversité sont deux des composantes, même si, au Togo comme au Bénin, l'inventaire du patrimoine culturel n'a pas encore été réalisé. Dans le cadre de ce projet, j'ai établi des relations avec des partenaires béninois du Ministère de la culture, de la Direction du patrimoine et de l'École du patrimoine africain en vue d'examiner les possibilités de valorisation de ce patrimoine. Cette collaboration a permis à la Direction du patrimoine à Cotonou d'élaborer à partir de mes publications et de nos entretiens la brochure de présentation du pavillon du Bénin sur le thème « forêts sacrées et conservation de la Nature » à l'exposition universelle d'Aïchi au Japon en 2005. Les ateliers de l'EPE dans le cadre du programme Africa 2009 se sont aussi appuyés sur mes publications. Ceci constitue une première valorisation de mon travail de recherche auprès des acteurs de la conservation.

Cependant, si les actions de protection de l'environnement intègrent la conservation de ces lieux en relation avec les politiques environnementales liées aux grandes conventions internationales, l'absence de concertation et la dilapidation des financements entre les différents projets de conservation du patrimoine culturel et de la biodiversité constituent un frein aux opérations de protection et de conservation.

En effet, deux processus s'observent parallèlement : une revalorisation culturelle et une volonté de conservation de la biodiversité des sites de plus en plus affirmée par les scientifiques et les forestiers. Ces processus ont entraîné des actions indépendantes, parfois simultanées, aux intérêts divergents, opposés qui arrivent à se rejoindre et fusionner. Cependant, la conservation de ces sites par l'écotourisme ou la création de réserves biologiques ne concernent que quelques sites emblématiques, sélectionnés en fonction de leur intérêt culturel (Ouidah) et/ou biologique (Bamèzoun). La majorité des sites semblent condamnés à disparaître avec les croyances et pratiques qui les contrôlaient. L'abandon des pratiques religieuses vodou ou leur adaptation aux conditions sociales actuelles pose le problème de la transmission des savoirs et des pratiques associées dans un contexte de progression des Christianismes et de l'Islam. Ces sites sacrés, semblent plus à même de conserver un patrimoine plus culturel que naturel, plus en relation avec la mémoire du lieu qu'avec la végétation et la faune que celui-ci englobe.

